

PPRE circonscription de TSINGONI

Identité de l'élève

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Identité du milieu scolaire

Ecole :

Classe :

Enseignant :

Compétence visée

Enoncé :

Outil :

Fréquence de la mise en oeuvre :

Durée de la mise en oeuvre :

Evaluation du PPRE :

Signatures

Enseignant

Direction

Parents

Elève

Notes PPRE

Compétence visée

Si possible, la compétence est issue du B.O.

Parfois, il convient de choisir une compétence plus simple que celles du B.O.

En effet, il est essentiel que l'élève puisse atteindre cette compétence qui doit par conséquent être extrêmement basique. L'enseignant doit être quasiment certain que l'élève va y arriver.

La réussite du PPRE permettra à l'enseignant de produire un autre PPRE avec une compétence très légèrement plus complexe que la précédente, et ainsi de suite jusqu'à ce que la réussite provoque un déclenchement chez l'élève.

La réussite entraîne la valorisation qui entraîne l'appétence.

Outil

Cela peut-être oral ou écrit ou kinesthésique.

Exemples : dire bonjour, lire une syllabe C+V, compter avec les doigts, utilisation de la méthode de lecture BOREL-MAISONNY, ...

Fréquence et durée de la mise en oeuvre

L'action du PPRE s'applique avec une fréquence adaptée (une fois par jour, par semaine, par demi-journée, ...), un créneau également adapté (5 minutes, un quart d'heure, une heure, une demi-journée, ...) et surtout sur une durée maximum de deux mois (une semaine peut suffire).

Evaluation du PPRE

L'acquisition de la compétence visée constitue la réussite du PPRE. Cela peut entraîner la production d'un PPRE suivant, ou la demande d'intervention du RASED.

Dans le cas où l'acquisition a été complexe ou incomplète, il convient de présenter une fiche de demande d'intervention au RASED

N.B. : dans tous les cas de suspicion de troubles graves, il convient de faire une demande d'intervention du RASED à l'intention du psychologue